

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

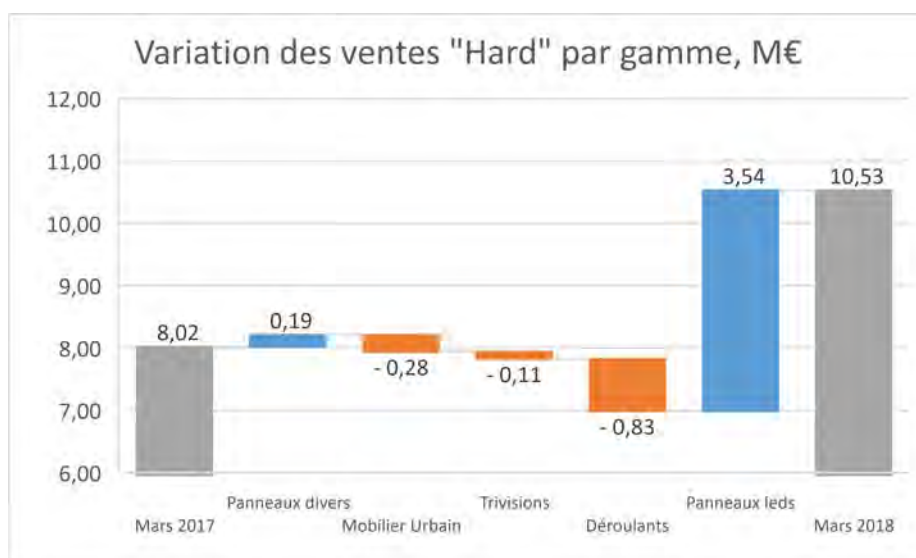
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent ;  
Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'ISAB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers ;  
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002 ;
- Et, vous inviter à statuer sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat et sur son prolongement, la résolution à caractère extraordinaire d'autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social

### I - ACTIVITE – RESULTATS

#### I.1 - Situation et activité de la société (social) au cours de l'exercice 2017 / 2018 - comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de l'exercice réalisé par la société s'est élevé à 36 556K€ contre 30 791K€ au 31 mars 2017, en hausse de 18,7%.

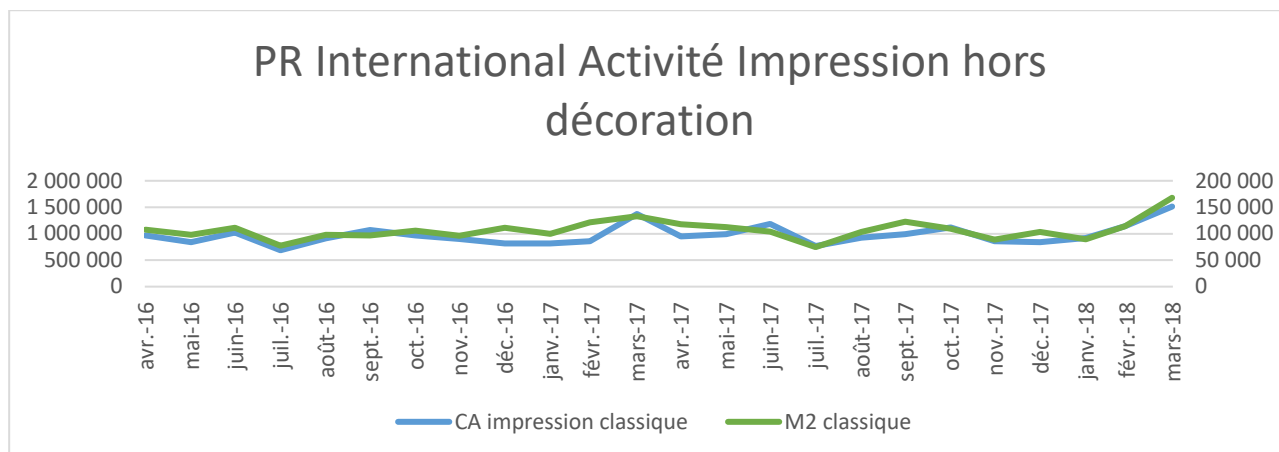


L'exercice clos le 31 mars 2018 a ainsi été marqué par une activité « cadres » (hors groupe) à 10,53M€ en croissance de 31,3%. Y compris les ventes internes le CA hardware progresse de 51% (+6,15M€).

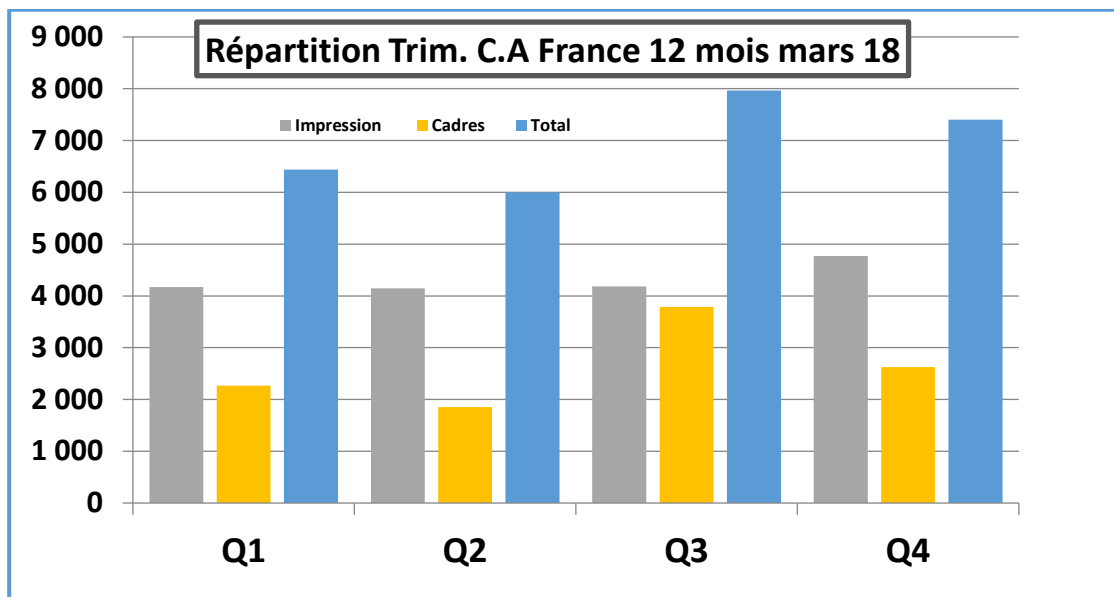
La croissance du CA sur les panneaux LED provient essentiellement des ventes à une grande métropole. Pour rappel, le CA « Panneaux divers » et « Déroulants » de l'exercice précédent intégrait des ventes à un afficheur pour la ville de Saint-Etienne.

La plus grande partie des ventes internes concerne l'activité LED.

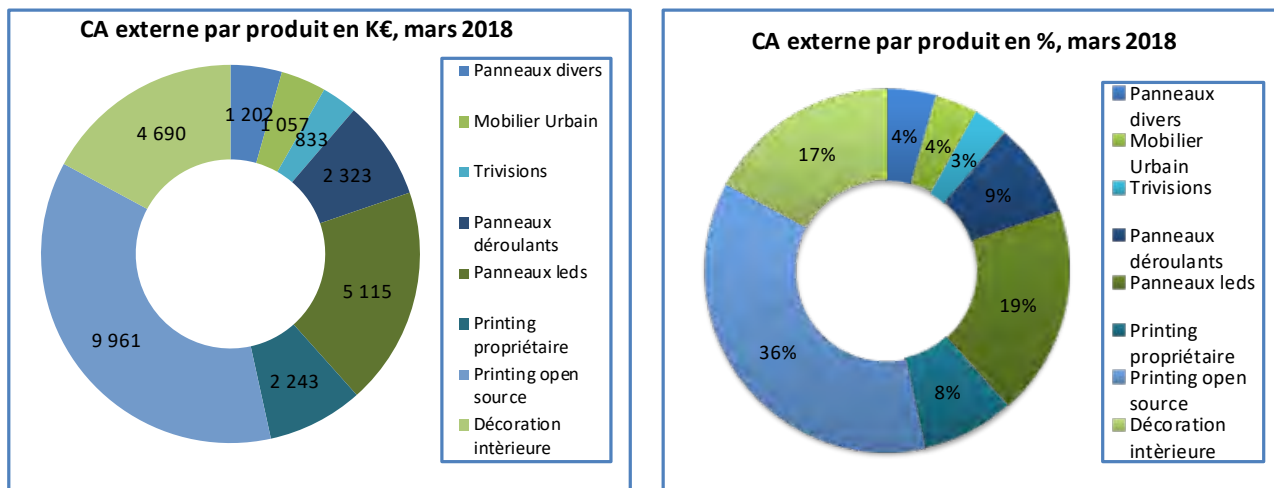
L'activité « impression classique » s'élève à 13 401 K€ contre 13.157 K€, en légère augmentation de 2%. Cette légère progression cache cependant des évolutions contrastées puisque l'activité négoce de substrats est en baisse de 61% tandis que celle d'impression est en hausse de 8,9% et témoigne encore une fois de l'adaptation de nos équipes et process aux évolutions du marché. En m<sup>2</sup> produits la croissance se situe autour de 10%. La pression à la baisse sur les prix de vente reste un enjeu auquel s'adapte la société, par exemple par un sourcing de matière à prix réduit ou bien grâce au développement de nouvelles matières en partenariat avec des fournisseurs sélectionnés. L'évolution des prix moyens est également étroitement liée au mix produit. La société s'adapte en permanence à l'évolution des besoins de ses clients.



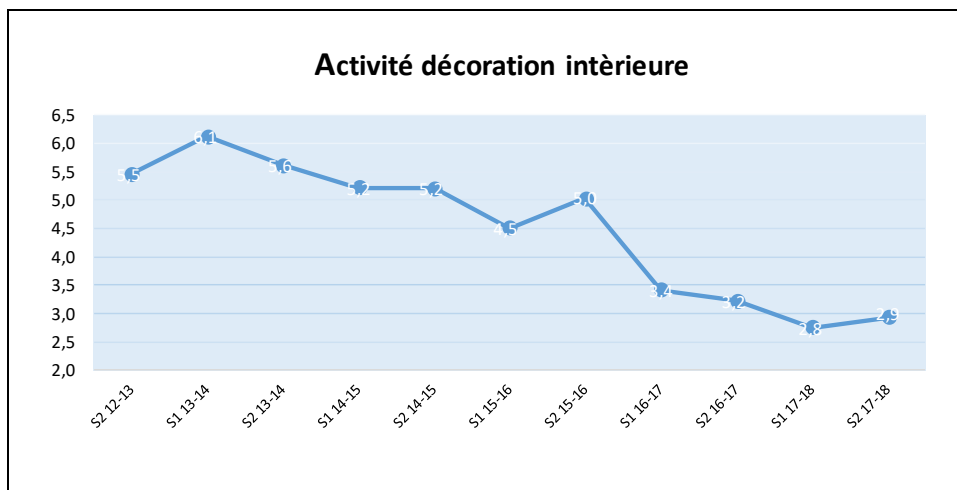
Le chiffre d'affaires se répartit de façon relativement homogène sur les 4 trimestres avec cependant pour l'activité « cadres » un volume plus important au T3. Le chiffre d'affaires social, hors ventes aux sociétés du groupe, par activité, se répartit comme suit par trimestre :



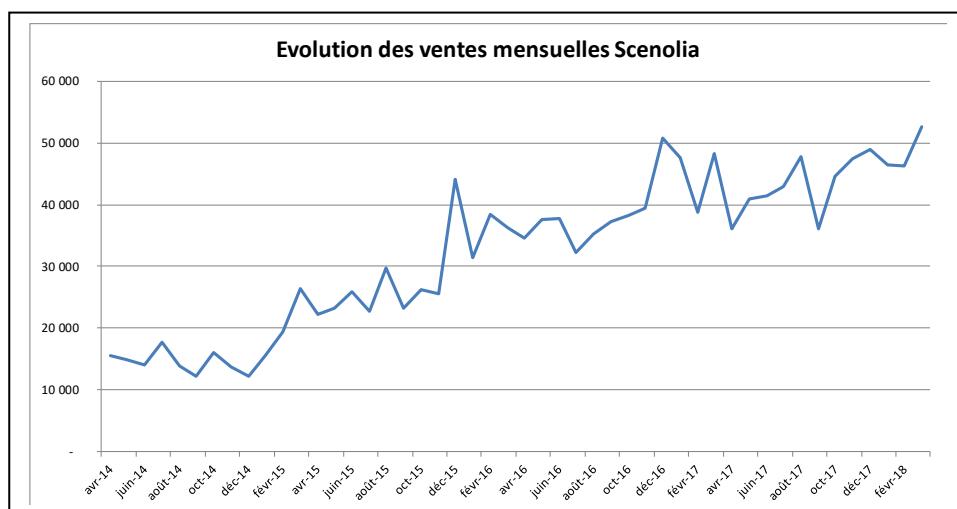
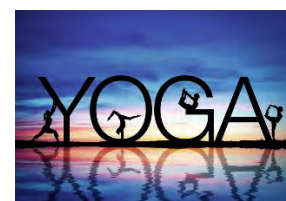
Le chiffre d'affaires hors groupe, par familles de produits, se décompose comme suit au 31 mars 2018 :



L'activité de « décoration intérieure », a généré un volume d'affaires de 4 690 K€, contre 5 210 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse d'environ 11%. Cette évolution est la conséquence de l'arrêt des ventes de cadres aluminium par le principal donneur d'ordres intervenu lors de l'exercice 2016/2017. Au niveau Consolidé le recul est de 14%.

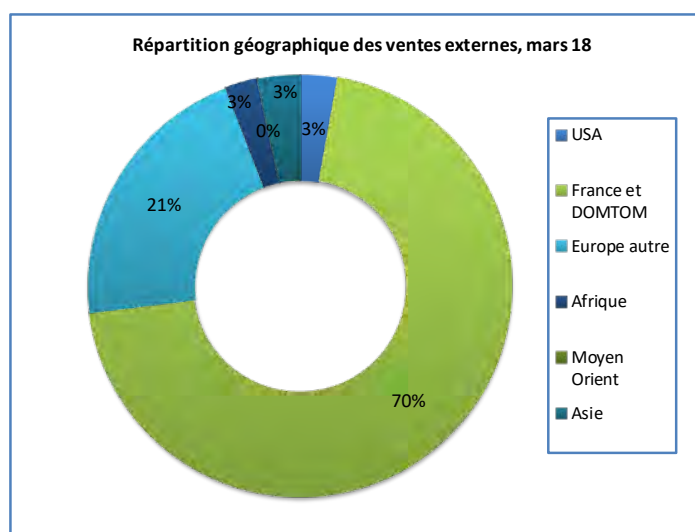
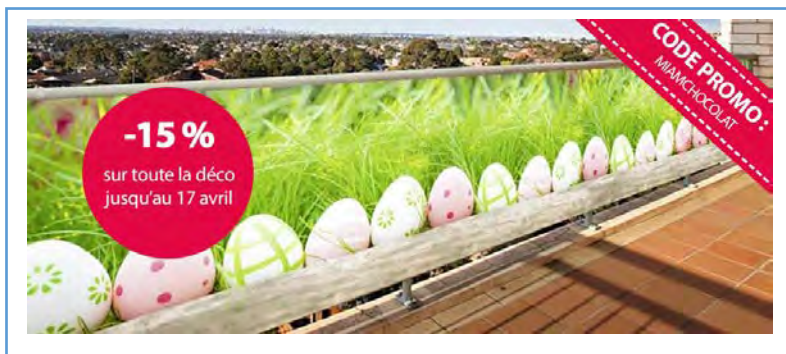


Exemple de nouveaux produits



Au 31 mars 2018, le carnet de commandes groupe, majoritairement composé de produits « hardware » atteint 10,8 M€ contre 17 M€ au 31 mars 2017 et 5,6 M€ au 31 décembre 2016. Au 31 mai 2018 il s'établit à 10 M€. Le groupe accentue ses efforts de digitalisation et de commercialisation via Internet.

La société poursuit la commercialisation de ses produits propres via son site internet <http://www.scenolia.com/>, qui a été refondu en juin 2018, et a mis en œuvre son site de print : <http://www.prismaprint.net/>.



La répartition des ventes externes (hors filiales) par zone géographique montre, par rapport à l'année précédente, une augmentation des ventes en France et un recul de la part des autres pays d'Europe.

## **I.2 - Résultats et faits significatifs de l'exercice**

La hausse du chiffre d'affaires de 5,8 M€ (+63,6% pour les ventes groupe et +9,3 % pour les ventes externes) est principalement liée à la croissance de l'activité « Hard », et notamment des panneaux LED. En synthèse l'exercice est marqué par

- Un recul de la part de l'activité « hardware analogique » : -1,0 M€, sur les ventes externes exclusivement ;
- Une augmentation du poids des ventes de panneaux LED : +7,1 M€, partagée entre ventes externes et ventes aux sociétés du groupe ;
- Une diminution des ventes de l'activité décoration intérieure 0,6 m€,
- Une croissance de l'activité impression : 0,2 M€

Cette hausse globale du chiffre d'affaires s'accompagne d'une augmentation de la marge sur frais variables de production, qui passe de 11 197 K€ au 31 mars 2017 à 13 941 K€ au 31 mars 2018, soit une augmentation de 2 744 K€). En pourcentage, cette marge passe de 36,4% l'an dernier à 38,1% cette année, et profite à l'ensemble de nos lignes de produits.

La hausse, en valeur, provient essentiellement du développement de l'activité LED.

Les frais fixes ressortent à 12 962 K€, contre 13 186 K€ l'exercice précédent (-224 k€ soit une baisse de 1,7%). Les variations suivantes peuvent être notées :

- **Impression** : Les charges fixes croissent de 124 K€ environ, notamment sur les postes de salaires.
- **LED** : Les charges fixes augmentent, en lien avec l'activité LED sur la période ; en parallèle, la société a continué ses efforts sur l'activité analogique ;

- Les efforts réalisés dans le cadre du plan d'économie mis en œuvre sur l'exercice précédents ont généré une économie d'environ 0,8 M€ sur la période ;
- Les dotations aux amortissements et aux provisions sont stables : les provisions sur stocks enregistrées sur l'exercice ont été compensées par la baisse des dotations aux amortissements liée à la fin de l'amortissement de la technologie Bluetech intervenue sur la période précédente ;
- Les autres charges sont en hausse d'environ 400 K€, évolution principalement due à des dépenses de licences sur des produits LED et au dénouement d'un litige en contrefaçon, dont la charge, enregistrée en « Autres charges », est compensée sur l'exercice par des reprises de provisions et des produits divers ; la charge nette est non significative.

L'effectif, incluant les mandataires sociaux, est en hausse sur l'exercice, passant au 31 mars 2017 de 155 personnes à 164 personnes au 31 mars 2018.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice d'exploitation de 1 685 K€ contre une perte d'exploitation de 1 220 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat est le fruit de la croissance du chiffre d'affaires, de l'amélioration des marges et du plan d'économie mis en place sur le précédent exercice.

Les produits financiers s'élèvent à 1 536 K€ dont :

- 1 132 K€ de dividendes de nos filiales Prismaflex AB (282 K€) et Distec (850 K€), contre 317 l'an passé (Prismaflex AB) ;
- 294 k€ de gains de change, essentiellement réalisés sur le USD.

Les charges financières s'élèvent à 1 634 K€, contre 834 K€ au 31 mars 2017. Ces charges financières intègrent :

- Une charge d'intérêt liée à ses emprunts structurés pour 92 K€ ;
- Des intérêts bancaires et commissions pour 28 K€ (factoring...) ;
- Des intérêts sur la dette commerciale Prismaflex AB (Suède) et DISTEC (Allemagne) pour 26 K€ ;
- Des pertes de change pour 367 K€, essentiellement sur l'USD et le ZAR ;
- Un abandon de compte courant vis-à-vis de notre filiale Prismaflex USA pour 243 K€
- Des provisions pour dépréciations des immobilisations financières pour 871 K€, dont 600 K€ sur les titres de Prismaflex AB, 147 K€ sur les titres de Prismaflex UK et K€ 124 sur les titres de Prismaflex RUS.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente une perte de 98 K€ contre un gain de 108 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 839 K€ versus -85 K€ au titre de l'exercice précédent. Il est essentiellement composé de la plus-value réalisée sur la cession de titres auto-détenus (823 K€).

Au final, le résultat net s'établit à 2 456 K€, contre une perte de 954 K€ au titre de l'exercice précédent. L'impôt figurant dans les comptes correspond essentiellement à l'impôt sur les sociétés (144 K€) et au crédit impôt recherche (191 K€).

Les comptes intègrent des éléments particuliers figurant dans les postes « charges financières » et « charges exceptionnelles ». Afin de faciliter la lecture des comptes, nous présentons ci-après le calcul du résultat net retraité de ces éléments. Ce calcul représente une simple addition et ne prend pas en compte notamment, l'impact fiscal éventuel des retraitements qui y figurent.

	<b>mars 18</b>	<b>mars 17</b>
Chiffre d'affaires	36 556	30 791
<b>Résultat exploitation</b>	<b>1 685</b>	<b>- 1 220</b>
Résultat Financier	-98	108
Résultat Exceptionnel	839	-86
Impôt société	-30	-244
<b>Résultat net</b>	<b>2 456</b>	<b>-954</b>
<b>Eléments particuliers significatifs</b>	<b>+48</b>	<b>453</b>
<b>Résultat net</b> hors éléments particuliers	<b>2 505</b>	<b>-500</b>

<b>Eléments particuliers</b>	<b>mars 18</b>
Provision titres filiales	+871
Plus-value cession titres auto-détenus	-823
<b>Total</b>	<b>+48</b>

+ = charge -= produit



Le capital social, augmenté des primes d'émission, de la réserve légale et des réserves indisponibles ressort à 16 570 K€ au 31 mars 2018. La hausse par rapport à l'exercice précédent (+1 785 K€) s'explique essentiellement par l'augmentation de capital intervenue sur février 2018, et dans une moindre mesure par l'exercice de stocks options. Les capitaux propres s'établissent à 17 690 K€, contre 13 449 K€ au 31 mars 2017 (effet mécanique du résultat net de l'année et augmentations de capital).

### **I.3 - Activité en matière de recherche et développement**

La société a réduit, au cours de l'exercice écoulé, son niveau d'activité de recherche et développement qui représente une charge d'exploitation globale de 130 K€, contre 444 K€ pour le précédent exercice (dont 314 K€ d'amortissement de ses frais de R&D). La société poursuit ses efforts d'innovation principalement dans les panneaux digitaux.

Au cours de l'exercice, les investissements en R&D immobilisés se sont élevés à 156 K€, contre 139 K€ pour l'exercice précédent. Cette année, comme l'année dernière, les efforts se sont concentrés sur les panneaux LED.

La société a obtenu le renouvellement de son label FCPI au titre d'entreprise innovante en juin 2017.

La société dispose

- D'une équipe dédiée à la recherche et au développement de panneaux LED ainsi qu'à leur intégration mécanique.
- D'une équipe qui travaille sur l'amélioration des process d'impression et le développement de nouveaux substrats.

Les objectifs prioritaires de développement restent les suivants :

#### **ACTIVITE « HARDWARE » ET NOTAMMENT LED**

- Poursuite des développements portant sur des **technologies avancées** (fibre optique, nouveau procédé de multiplexage) ;
- Développement d'une **architecture innovante** (alimentation AC/DC intégrée au module, structure mécanique modulaire, maintenance par la face avant) ;
- Intégration de **fonctions intelligentes** dans le logiciel de contrôle et supervision ;
- Développement de **produits (nouveaux formats et nouvelles résolutions)** ;
- Développement de produits certifiés **CEM** et classement feu EN950 / B2.

**3 ans** L'expert du **Panneau LED** pour l'**OOH**

ECRAN + STRUCTURE = PRISMATRONIC LE PANNEAU LED POUR L'OOH

- Un réseau de plus de 300 panneaux avec Stroer en Allemagne
- Ecrans LED conçus et fabriqués dans nos usines Prismaflex en Chine et aux Etats-Unis
- BBM : monitoring breveté des panneaux
- 55€ MILLIONS CA
- 350 COLLABORATEURS
- Ecrans LED intégrés dans des structures conçues et fabriquées dans nos usines en Europe
- CERTIFIED Respect des normes internationales
- Un service desk opérationnel dans le monde entier
- 30 ANS D'EXPÉRIENCE
- 10 FILIALES

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

#### **ACTIVITE « IMPRESSION »**

- **Substrats** : développements de nouveaux substrats en liaison avec l'affichage, intérieur, extérieur et la décoration en général; Travail sur des substrats adaptés plus qualitatifs, écologiques et économiques;
- Développement du process numérique en amont et aval de l'impression (web to print, work-flow pre-press, découpe numérique, automatisation de l'emballage, personnalisation ; commerce sur internet).

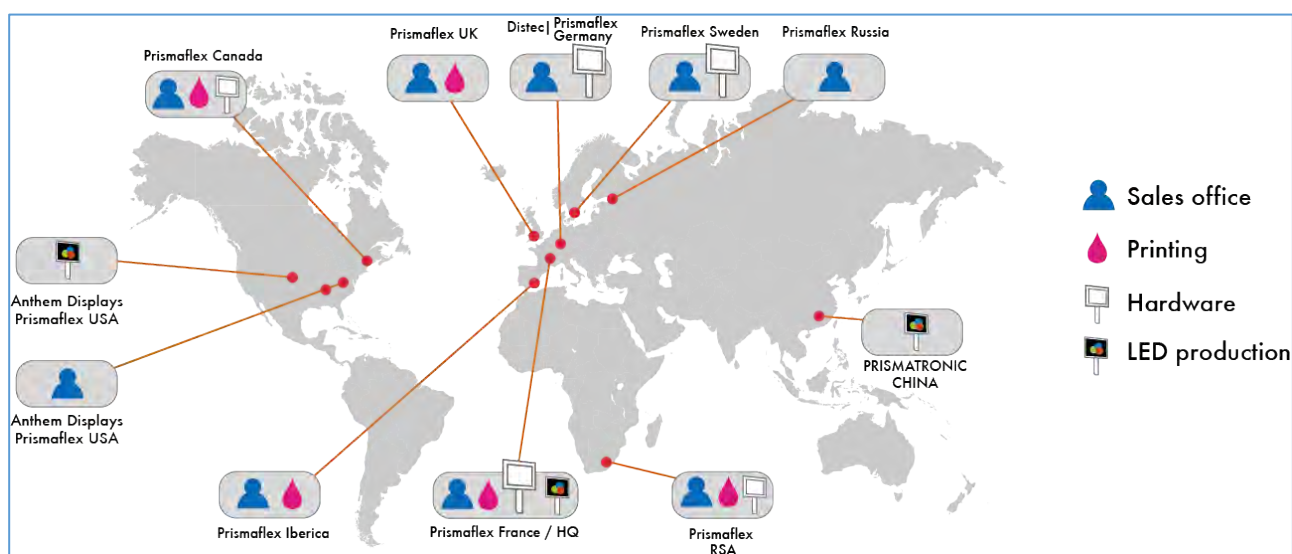
#### I.4 – Principaux agrégats de la société

*Documents comptables annuels.*  
Comptes sociaux au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Immobilisations	6 839	5 605	1 234	1 122
Titres de participation & autres immobilisations financières	35 044	23 342	11 702	12 712
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>41 883</b>	<b>28 947</b>	<b>12 936</b>	<b>13 834</b>
Actif circulant	20 330	1 599	18 731	16 713
Autres	71		71	46
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>62 283</b>	<b>30 545</b>	<b>31 738</b>	<b>30 593</b>
BILAN PASSIF			Montant	Exercice Précédent
Capitaux propres			17 690	13 449
Autres fonds propres			153	490
Provisions risques et charges			130	344
Dettes et compte de régularisations			13 633	16 508
Autres			132	194
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>31 738</b>	<b>30 593</b>

COMPTE DE RESULTAT	31.03.2018	31.03.2017
Chiffre d'affaires net	36 556	30 791
Produits d'exploitation	38 235	31 438
Charges d'exploitation	36 550	32 658
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 685</b>	<b>- 1 220</b>
Produits financiers	1 536	942
Charges financières	1 634	834
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-98</b>	<b>108</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>839</b>	<b>-85</b>
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-30	-244
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 456</b>	<b>-953</b>

#### IMPLANTATIONS DU GROUPE PRISMAFLEX



## **I.5 - Marche des affaires de la société depuis le début de l'exercice en cours**

Les premiers mois de l'exercice 2018/2019 (clôture au 31 mars 2019) font ressortir les tendances suivantes :

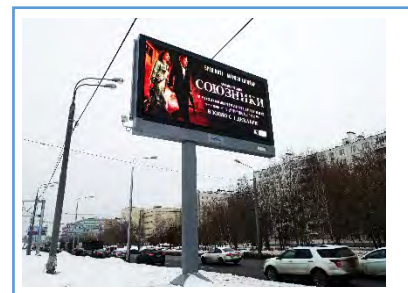
- Au 31 mai 2018, le carnet de commandes, essentiellement constitué de commandes cadres, s'élève à 10,0 M€ (contre 15,8 M€ au 31 mai 2017).
- Le premier semestre 2018/2019, devrait bénéficier d'une activité « hardware » bien orientée grâce notamment à la livraison d'une commande à un afficheur allemand important (un nombre important de panneaux LED restant à livrer sur le S1). L'activité impression connaît une légère contraction (-4%), entièrement compensée par une hausse de la décoration intérieure.

### **ACTIVITE « HARDWARE » :**



Les ventes de la gamme Prismatronic représentent environ un tiers de l'activité Hardware sur le premier trimestre, et reculent légèrement en volume, du fait de livraisons importantes intervenues au premier trimestre 2017/2018 pour un afficheur allemand. Les produits d'affichage classiques, et notamment le mobilier urbain, ont vu leur chiffre d'affaire augmenter fortement, grâce notamment à notre filiale allemande.

Prismaflex, grâce à un portefeuille diversifié au niveau produits et zones géographiques, a la capacité de répondre aux évolutions du marché de l'affichage et à sa digitalisation.



### **ACTIVITE « IMPRESSION » :**

- Les premiers mois de l'année traduisent un léger recul de l'activité. La société poursuit ses efforts pour proposer des produits économiques, respectueux de l'environnement avec une qualité de service améliorée. Le groupe renforce progressivement son positionnement sur le segment de la communication sur le point de vente (Espagne, Canada ...) et de façon générale développe ses ventes sur des secteurs nouveaux (trucks en Afrique du Sud...). La France tire pleinement profit de l'agrandissement de son site de production pour faire face à l'évolution des volumes.
- Le marché reste orienté sur une recherche de prix bas. La concurrence reste forte, ce qui ne permet pas une augmentation des prix de vente finaux. Le groupe vise donc du volume et des parts de marché. Il souhaite développer son site d'impression en ligne pour répondre à la digitalisation du marché.
- Le marché de l'indoor, plus qualitatif est un relai de croissance ; le travail de confection/ finition et la résolution demandée sont supérieurs. L'entreprise poursuit son adaptation à cette tendance et investit dans l'automatisation des process répétitifs.



### **ACTIVITE « DECORATION » :**

- L'activité décoration est en hausse sur ce début d'année, hausse qui compense entièrement la baisse de l'impression. La société renouvelle progressivement sa gamme de produits avec son 1<sup>er</sup> donneur d'ordre de l'activité décoration intérieure. De nouveaux produits viennent ainsi d'être approuvés et devraient être lancés prochainement.
- Parallèlement elle poursuit ses efforts de développement produits et de commercialisation notamment via son site de commercialisation web [www.scenolia.com](http://www.scenolia.com) destiné à la vente directe de produits de décoration, site qui a été entièrement refondu sur ce début d'exercice. La facturation mensuelle continue de progresser, avec une moyenne s'établissant à 44 K€ sur l'exercice 2017-2018 contre 40 K€ l'année précédente.



## **PRISE DE CONTROLE :**

Courant avril 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société américaine Anthem Displays, LLC. La finalisation de l'opération s'est faite par la création d'une nouvelle entité à laquelle Prismaflex USA et Anthem Displays, LLC ont apporté leur bilan. La nouvelle structure prend le nom d'Anthem Displays, LLC, l'entité anciennement dénommée ainsi étant rebaptisée AD Membership, LLC. Cette nouvelle structure, Anthem Displays, LLC, enregistrée en Caroline du Nord, est détenue à 50% par Prismaflex International et sa filiale Prismaflex USA, les 50% restant étant détenus par AD Membership, LLC. Suite à ce rapprochement, les comptes d'Anthem Displays seront consolidés par Prismaflex International.

Afin de sécuriser et maîtriser sa production de modules, le Groupe a fait le choix de créer Prismaflex China à Shenzhen dont il détient 60% du capital. En parallèle, le Groupe a cédé sa participation dans Prisma China, structure de production de modules LED dont il détenait 34%. Le débouclage de cette opération Prisma China n'a pas d'impact sur le résultat

## **I.6 - Perspectives 2018/2019**

L'environnement économique de nos clients afficheurs semble s'éclaircir, et ce sur l'ensemble de nos marchés géographiques. Les demandes de prix sur les produits LED sont plus nombreuses. Les référencements, obtenus sur les panneaux LED, commencent à porter leurs fruits. Les budgets d'investissements de nos clients afficheurs sont focalisés sur ce type de produits, avec pour corollaire, la nécessité de mise en place de financements, ces investissements étant lourds et structurants.

Parallèlement les ventes de produits analogiques n'apparaissent plus comme la priorité d'investissement des clients afficheurs et sont en recul. Ils sont réalisés principalement lors de renouvellement d'appels d'offres. On constate alors que le nombre d'acteurs en capacité de répondre à ces besoins diminue, ce qui est plutôt favorable à la société qui a su conserver une offre diversifiée.

Ces tendances confortent le Conseil d'administration dans sa politique d'optimisation de sa gamme de produits analogiques, de renforcement de sa capacité d'impression digitale et de développement dans les produits LED, notamment au travers de la structuration internationale du groupe avec l'acquisition d'Anthem Displays et la création de la nouvelle unité en Chine.

La société souhaite maintenir une flexibilité de production. Ses marges de manœuvre en termes de coûts de production sont réduites et elle doit investir pour assurer le développement des volumes d'impression et de l'activité LED.

Ainsi elle poursuit ses efforts en vue de favoriser:

- Les développements produits des panneaux LED, leur intégration et leur différenciation;
- La mise en place de flux d'impression adaptés à chaque marché et optimisés en termes de productivité;

Les principaux axes de réflexion par activités concernent les thèmes suivants :

### **ACTIVITE « HARDWARE » :**

- Développement de l'activité LED (intégration opérationnelle et commerciale d'Anthem Displays, lancement de la nouvelle usine en Chine, technique, production, SAV, service) de façon à pouvoir répondre à une demande croissante dans des délais conformes à l'attente de nos clients.
- Optimisation de notre gamme analogique et adaptation de ses structures de production (Distec en Allemagne...).

### **ACTIVITE « IMPRESSION » :**

- Poursuite du développement de solutions d'impression économiques innovantes et amélioration continue des process de production (automatisation, optimisation) ;
- Veille technologique (matières, encres, machines & process) ;
- Focus sur la qualité du service client ;
- Développement du chiffre d'affaire sur des secteurs d'activité nouveaux.

### **ACTIVITE « DECORATION » :**

- Développement de nouvelles gammes de produits ;
- Accompagnement de notre principal donneur d'ordre ;
- Amélioration et modernisation de notre site dédié [www.scenolia.com](http://www.scenolia.com).

## **I.7 - Activité des filiales**

**LA FILIALE SUEDOISE PRISMAFLEX AB** a réalisé un chiffre d'affaires de 1 442 K€ au 31 mars 2018 contre 2 193 K€ au 31 mars 2017, soit une baisse de 34% (baisse de 32,6% hors effet devises). Les ventes externes, constituées essentiellement de panneaux trivision et statiques, sont en recul de 28% sur la zone de commercialisation de la filiale. Le recul observé provient principalement des ventes à nos filiales des produits gérés par la Suède. Cette baisse des volumes entraîne un recul du résultat opérationnel courant à 116 K€, 280 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net intégré en consolidation ressort à 172 K€ contre 283 K€ au 31 mars 2017.

**LA SOCIETE PRISMAFLEX IBERICA** a réalisé un chiffre d'affaires de 3 579 K€ au 31 mars 2018 contre 4 764 K€ au titre de l'exercice précédent soit un recul de 25%. La baisse du CA s'explique essentiellement par une vente de colonnes pour 1,6 M€ sur l'exercice 2016-2017. L'impression externe, principale activité, est en croissance de près de 11%.

La marge de production « impression » est en légère croissance, les charges d'exploitation sont maîtrisées. Le résultat net passe de 90 K€ au 31 mars 2017 à 155 K€.

**LA SOCIETE PRISMAFLEX UK** (qui détient depuis octobre 2011 100% des parts de la société Prismastronic UK, anciennement Urbanstorm) a réalisé un chiffre d'affaires de 2 921 K€, contre 2 815 K€ au 31 mars 2017, en hausse de 4% (9% à devises constantes). Cette évolution du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par un recul du chiffre d'affaires hardware d'environ 150 K€, compensé par l'activité d'impression externe, en hausse de 16%, à 2 681 K€ (hausse de 22% à devises constantes).

La société a travaillé à abaisser son point mort en réduisant notamment ses coûts de production de 7% à devise constante.

Le résultat d'exploitation s'établit à 32 K€, contre une perte de 109 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net au 31 mars 2018 ressort positif à 5 K€ contre une perte de 195 K€ sur l'exercice précédent. Il intègre des pertes de change sur la dette vis-à-vis de Prismaflex International libellée en € pour 12 K€ (45 K€ en N-1). La société dispose de pertes reportables.

**LA SOCIETE PRISMAFLEX USA** a réalisé un chiffre d'affaires de 1 003 K€, contre 749 K€ au 31 mars 2017. Le recul apparent des ventes de trivision d'environ 8% en euros est uniquement dû à un effet devises ; les ventes de cadres, en hausse, compensant l'activité de pièces détachées, en recul. De plus, contrairement à l'exercice 2016-2017, la société a enregistré des ventes de LED au 31 mars 2018.

Le résultat net ressort à -32 K€, contre -164 K€ au titre de l'exercice précédent, cette amélioration étant essentiellement expliqué par le développement de l'activité LED.

**LA SOCIETE PRISMAFLEX INC.**, basée à Toronto, a vu ses ventes passer de 5 656 K€ à 5 127 K€, en raison principalement de la décision de notre principal donneur d'ordre d'arrêter certains produits décoration. L'activité « hardware » (vente panneaux statique et pièces détachées) à 286 K€ est en hausse de près de 20% (30% à devise constante) et l'activité « impression » hors décoration intérieure est en baisse de 4% (mais stable à devises constantes).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 332 K€ contre 76 K€ l'année précédente. La croissance des ventes de cadres et pièces détachées permet une meilleure absorption des coûts afférents, et la rentabilité des activités d'impression et de décoration est en hausse.

Le résultat net s'établit à 219 K€, contre 234 K€ au 31 mars 2017.

**LA SOCIETE PRISMAFLEX RSA**, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 997 K€, en recul de 23% (24% à devises constantes). L'activité « Hardware » a reculé de 55% à 10,2 MZAR (soit 672 K€), l'exercice précédent étant marqué par de fortes ventes. La baisse concerne particulièrement les produits LED (119 K€ contre 736 K€ au 31 mars 2017). L'activité « impression » est en baisse de 12% à devises constantes (-11% en €).

Le résultat d'exploitation de notre filiale passe de +398 K€ sur l'exercice précédent à +229 K€ au 31 mars 2018.

Le résultat net ressort à 58 K€ et intègre des frais financiers sur un compte courant avec Prismaflex International pour 74 K€.

**LA SOCIETE DISTEC GMBH** : Le chiffre d'affaires de notre filiale s'établit à 10 718 K€ contre 7 301 K€ l'exercice précédent, en hausse de 47%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des ventes de panneaux LED de près de 4,4 M€. Les ventes internes sont en recul : pour rappel, un marché important avait été livré l'an dernier via Prismaflex Iberica. Le résultat d'exploitation au 31 mars 2018 est stable à 769 K€. Le résultat net s'établit à + 520 K€.

**LA SOCIETE PRISMAFLEX RUS** a démarré son activité début 2015. Son chiffre d'affaires externe s'élève à 534 K€ contre 224 K€ l'année précédente et son résultat d'exploitation à - 104 K€ contre -44 K€ sur l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à - 117 K€ (dont une perte de change de 31 K€) contre un bénéfice de 9 K€ l'an passé (dont un gain de change de 52 K€).

**LA JV PRISMA China** : cette société n'est plus consolidée au 31 mars 2018, Prismaflex International étant à la clôture en discussions avancé pour céder ses titres. Cette transaction n'aura pas d'impact négatif sur les comptes de l'exercice suivant.

L'activité de la société de commercialisation **PRISMAFLEX MIDDLE EAST** basée au Bahrein a été arrêtée en septembre 2003, cette société est toujours en cours de liquidation volontaire.

## **I.8 – Comptes consolidés et principaux agrégats**

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent du rapport de gestion relatif aux comptes sociaux.

En M€ (en cours d'audit)	12 mois		Ecart en M€	Exercice 17/18	
	31.03.18	31.03.17		6 mois 31.03.18 S2	6 mois 30.09.17 S1
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>54,83</b>	<b>50,12</b>	+4,71	<b>30,54</b>	<b>24,29</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3,23</b>	<b>0,87</b>	+2,36	<b>2,81</b>	<b>0,42</b>
Autres produits et charges (incluant perte de valeur du goodwill)	0,00	-0,45	+0,45	0,00	0,00
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3,32</b>	<b>0,42</b>	+2,80	<b>2,81</b>	<b>0,42</b>
Résultat financier hors change	-0,27	-0,27	0,00	-0,13	-0,14
Pertes & gains de change	-0,15	0,38	-0,53	0,20	-0,35
Impôts	-0,61	-0,48	-0,13	-0,64	0,04
Résultat net des activ. cédées/ quote-part MEQ	0,00	-0,25	+0,25	-0,02	-0,02
<b>Résultat net</b>	<b>2,19</b>	<b>-0,20</b>	<b>+2,39</b>	<b>2,25</b>	<b>-0,06</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2,16</b>	<b>-0,17</b>	<b>+2,34</b>	<b>2,24</b>	<b>-0,08</b>
Capacité d'autofinancement	<b>3,59</b>	<b>1,84</b>	+1,75	<b>2,92</b>	<b>0,67</b>

Capitaux propres part du groupe	<b>17,15</b>	<b>12,67</b>	+4,49
Dettes financières nettes	<b>4,60</b>	<b>8,75</b>	-4,15
Gearing	0,27	0,69	

## **CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE ANNUEL**

En M€					Q4 18	Q4 17		
	2017/2018	2016/2017	Var M€	Var.%			Var M€	Var.%
<b>Activité impression</b>	<b>30,88</b>	30,86	+0,02	+0,1%	<b>8,09</b>	7,88	+0,20	+2,5%
<b>Activité cadres</b>	<b>23,95</b>	19,26	+4,69	+24,4%	<b>6,95</b>	7,52	-0,56	-7,5%
Total de la période	<b>54,83</b>	50,12	<b>+4,71</b>	<b>+9,4%</b>	<b>15,04</b>	15,40	<b>-0,36</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Total à devises constantes</b>	<b>55,23</b>	50,12	<b>+5,10</b>	<b>+10,2%</b>	<b>15,29</b>	15,40	<b>-0,12</b>	<b>-0,7%</b>

La variation à devises constantes s'explique principalement par l'appréciation de l'Euro face au ZAR Sud-Africain et au Dollar canadien.

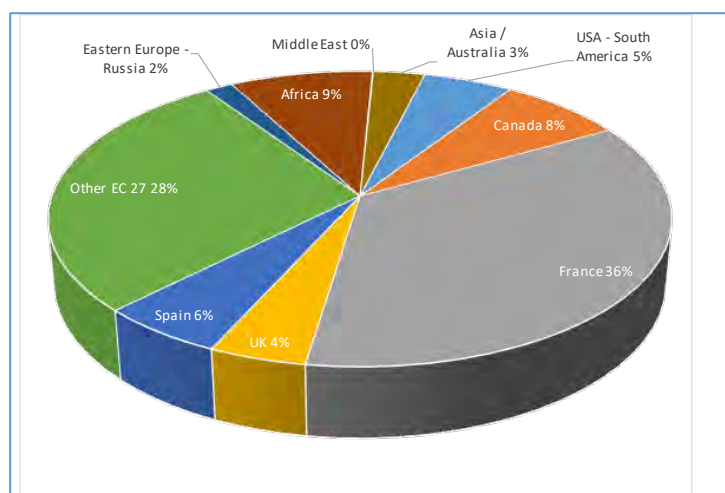
Le quatrième trimestre enregistre un bon niveau de chiffre d'affaires à 15,04 M€, la base de comparaison 2016/2017 étant exigeante. Sur 12 mois, le chiffre d'affaires total atteint 55,23 M€ à devises constantes en progression de 10,2% et valide la dynamique de croissance constatée sur l'exercice.

L'activité impression, hors décoration intérieure, s'inscrit à 25,19 M€ en progression de 1,8% par rapport à N-1. Après un T3 en léger repli, le T4 affiche une activité en hausse de 4,6%.

L'activité décoration intérieure s'établit à 5,69 M€ contre 6,64 M€ sur l'exercice 2016/2017 (pour mémoire, courant 2016/2017 arrêt des ventes de cadres aluminium par le principal donneur d'ordre). Le chiffre d'affaires de cette activité semble se stabiliser autour de 1,5 M€ par trimestre.

L'activité hardware a été soutenue sur l'ensemble de l'exercice avec un chiffre d'affaires de 23,95 M€ en croissance de 27,8%. Cette dynamique est principalement due aux bonnes performances de l'activité panneaux LED qui représente 14,08 M€ sur l'exercice, soit une hausse de 120%. Cette ligne de produits connaît un succès croissant auprès des afficheurs, des grandes enseignes, mais également des collectivités locales (journaux électroniques d'information).

## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



Nous constatons une augmentation en valeur relative de la France et de l'Asie.

La part relative de l'Espagne, à l'Europe et Europe de l'Est/Russie et à l'Afrique est en retrait.

## RESULTATS

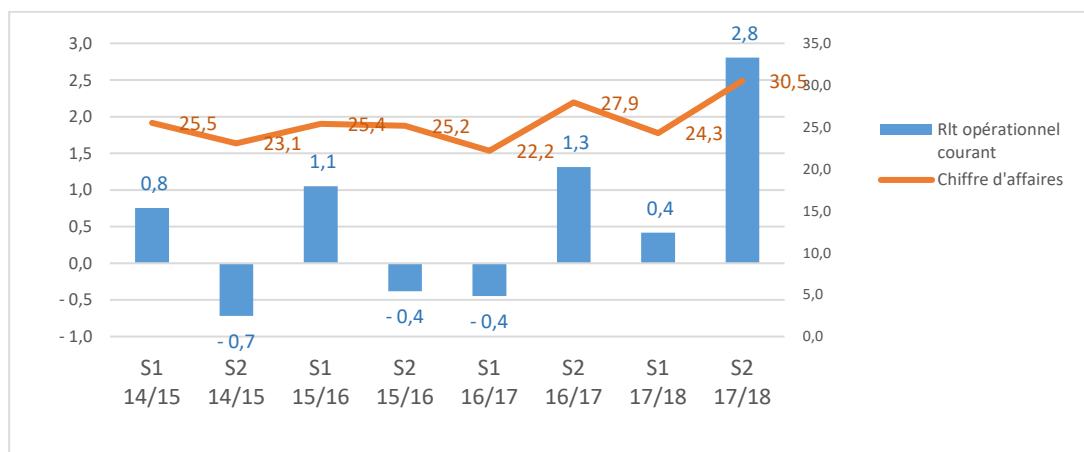
Prismaflex International enregistre sur l'ensemble de l'exercice de bonnes performances avec un chiffre d'affaires de 54,83 M€ (+9,4% de croissance organique) tiré par des ventes de panneaux LED en hausse de 120% à 14,08 M€. L'activité impression hors décoration intérieure affiche une progression de ses ventes de 1,8%, à 25,19 M€. Le secteur de la décoration intérieure s'établit quant à lui à 5,69 M€ contre 6,64 M€ sur l'exercice précédent (pour rappel, arrêt des ventes de cadres aluminium au principal donneur d'ordre en 2016/2017).

Cet effet volume conjugué à une bonne maîtrise des marges et des coûts de structure, fruit du plan d'économies mis en œuvre en 2016-2017, permet au résultat opérationnel de progresser de 238% à 3,23 M€. La rentabilité opérationnelle ressort ainsi en forte progression à 5,9% du chiffre d'affaires contre 0,8% en 2016-2017.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 2,80 M€ contre 0,53 M€ en N-1 en progression de 428% malgré un impact de change défavorable. Le coût de l'endettement financier brut est resté stable à 0,27 M€ contre 0,30 M€ en N-1.

Le résultat net constitue un bénéfice de 2,19 M€ contre une perte de 0,20 M€ l'exercice dernier. Il intègre une charge d'impôt de 0,60 M€ (pas d'activation du déficit reportable) contre 0,48 M€ en N-1.

Vous trouverez ci-après une analyse semestrielle (en M€) des résultats d'exploitation consolidés qui traduisent l'évolution de notre activité et son lien avec le CA.





L'effectif du Groupe s'élève à 330 salariés au 31 mars 2018 contre 311 salariés au 31 mars 2017 (hors Prisma China). Cette évolution concerne essentiellement la France (+12), l'Afrique du Sud (+5), l'Espagne (+2) et le Royaume-Uni (+2).

La valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 5,2 M€, contre 5,5 M€ à la clôture précédente, la variation venant uniquement des taux de change. La principale valeur concerne notre filiale suédoise, pour 3,7 M€. L'évaluation de leur valeur résulte d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes consolidés.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 1,60 M€ contre 1,58 M€ au 31 mars 2017.

Les principales acquisitions corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice concernent :

- 0,79 M€ de matériel d'impression (machines UV en Espagne, en Afrique du Sud et en France essentiellement) ;
- 0,72 M€ de matériels pour l'activité « hardware » dont une machine de découpe en Allemagne, des moules et de la R&D en France ;
- 0,09 M€ d'immobilisations diverses (informatique, travaux...).

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ressortent à 3 196 K€ contre 331 K€ l'exercice précédent. Ils prennent en compte une variation négative du besoin en fonds de roulement de +0,6 M€. Le niveau de stock à 8,5 M€ est en recul de 0,6 M€. Le poste client est en baisse de 0,9 M€. L'objectif reste d'arriver à gérer notre BFR compte tenu de l'augmentation de l'activité LED.

En termes de financement, le Groupe a principalement :

- Financé 0,97 M€ d'investissements sous forme de crédit-bail, essentiellement pour ses équipements décrits ci-dessus ;
- Mis en place des prêts ses banques françaises (1,20 M€) pour financer ses développements LED, les efforts de digitalisation ;
- Remboursé pour 2,65 M€ de dettes financières hors intérêts au titre de l'exercice : 1,68 M€ de prêts et financements divers et 0,97 M€ de crédits baux.

Le Besoin en Fonds de Roulement à 10,62 M€ représente 19% du chiffre d'affaires contre 20% l'exercice précédent. Le besoin normatif se situe entre ces deux pourcentages.

En M€	mars-18	mars-17	mars-16	mars-15
<b>BFR d'exploitation</b>	<b>10,62</b>	<b>10,14</b>	<b>8,23</b>	<b>9,32</b>
<b>% Chiffre d'affaires</b>	<b>19%</b>	<b>20%</b>	<b>16%</b>	<b>19%</b>

Les dettes nettes consolidées s'élèvent à 4,60 M€ contre 8,75 M€ au 31 mars 2017.

Le ratio dettes nettes sur fonds propres reste sous contrôle à 0,27 contre 0,69 l'année précédente. Ces variations des dettes nettes et du gearing s'explique notamment par le fait qu'au 31 mars 2018, le groupe dispose dans sa trésorerie du fruit de la cession des actions propres réalisées sur le premier semestre pour 1,2 M€, et des fonds issus de l'augmentation de capital opérée en février 2018 pour 1,8 M€.

Les fonds propres part du groupe s'élèvent à 17,15 M€ en recul de 4,5 M€ par rapport au 31 mars 2017, hausse notamment expliquée par résultat de la période, la cession des titres auto-détenus et l'augmentation de capital, compensés par un effet négatif lié aux écarts de conversion.

Dans le cadre de ses négociations en Suède, la société a donné un accord de principe pour réduire progressivement sa ligne de trésorerie.

Des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2018 est de 800 K€.

Des garanties de marché (caution de restitution d'acompte...) sont émises par nos partenaires financiers pour répondre aux demandes des clients pour l'activité LED et Hardware.

Au 31 mars 2018, des achats à terme pour un montant total équivalent de 4 172 K€ sont en cours.

## **I.9 – Prises de participations durant l'exercice**

La liste des filiales et participations figure en Annexe des comptes. Aucune prise de participation n'est intervenue sur l'exercice.

## **I.10 – Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers**

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 20 mars 2017, je vous informe qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2018, les factures reçues et émises non réglées se décomposent comme suit :

**Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)**

<b>Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						773
Montant total des factures concernées TTC	2 781	1 491	-160	15	18	1 363
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	10,5%	5,6%	-0,6%	0,1%	0,1%	
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
<b>B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	22					
Montant total des factures exclues	296					
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 433-1 du Code de commerce</b>						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

**Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

<b>Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, en milliers d'euros</b>						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						1 070
Montant total des factures concernées TTC	4 314	1 037	170	33	358	1 598
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	11,8%	2,8%	0,5%	0,1%	1,0%	16,6%
<b>B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	202					
Montant total des factures exclues	382					
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 433-1 du Code de commerce</b>						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

**I.11 – Montant des dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 28 883 € contre 27 164 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

**I.12 – Frais généraux**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.5 du même code.

**I.13 – Dividendes**

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

## **II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Ce paragraphe II constitue, en application de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise institué par l'ordonnance du 2017-1162 du 12 juillet 2017 codifié à l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

### **II.1 – Principes de gouvernance**

Avec son transfert sur ALTERNEXT depuis le 12 décembre 2014 (dénommé depuis EURONEXT GROWTH), la référence à un quelconque code de gouvernement d'entreprise n'est plus applicable à la Société. Toutefois elle s'efforce d'appliquer les principes de bonne gouvernance des sociétés en se référant au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que révisé le 24 novembre 2016 et précisé par son guide d'application du 21 décembre 2016.

### **II.2 – Principes de rémunération - avantages**

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquelles les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Depuis le passage de la Société sur ALTERNEXT (dénommé depuis EURONEXT GROWTH), il n'existe plus de comité des nominations et rémunérations.

### **II.3 – Nomination d'administrateurs et modifications statutaires**

#### ***II.3.1. Nomination d'administrateurs***

Au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2017 et clos le 31 mars 2018, la composition du Conseil d'administration n'a pas évolué.

Nous vous rappelons cependant que suite au décès de Madame Natalie BASSOULS intervenu le 16 janvier 2018, la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, administrateur, a désigné, le 9 février 2018, Madame Salomé BASSOULS en qualité de représentant permanent aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

#### ***II.3.2. Modifications statutaires***

Au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2017 et clos le 31 mars 2018, les statuts ont été modifiés à deux reprises :

- En date du 29 septembre 2017 suite à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du même jour ayant décidé la modification de l'objet social prévu à l'article 3 des statuts dans ces termes :
  - « La fabrication et la commercialisation, dans tout pays et par quelque moyen que ce soit, de tout produit et notamment de panneaux LED relevant des secteurs d'activité de la publicité extérieure ou intérieure, de la signalétique ou de la décoration ».

L'extrait K bis de la société a été ainsi mis à jour en conséquence ;

- En date du 20 février 2018 suite à deux augmentations du capital social :
  - Une première augmentation du capital social dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration du 16 février 2018 suite à la constatation de l'exercice de 4.335 options de souscription d'actions, soit une augmentation de capital de 8.670 € par la création de 4.335 actions nouvelles au nominal de 2€. Le capital social est ainsi passé de 2.392.526 € à 2.401.196 € ;
  - Une seconde augmentation du capital social dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration du 20 février 2018 résultant d'un placement privé en mis en œuvre par le Conseil d'administration du 16 février 2018, soit une augmentation de 230.000 € par la création de 115.000 actions nouvelles au nominal de 2 €. Le capital social est ainsi passé de 2.401.196 € à 2.631.196 €.



## II.4 – Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la composition du Conseil d'administration de votre société a été la suivante :

	Date de la première nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales	Autres mandats exercés
Pierre-Henry BASSOULS  56 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2019  AGO sur comptes clos le 31/03/2019	Président du Conseil d'administration  Directeur général	Administrateur – Financière JPN Fixations  Presidente – Prismaflex Iberica  Director & CEO – Prismaflex UK President – Prismaflex AB  Director & CEO – Prismaflex USA  Director – Prismaflex Hkg Ltd Gérant – Eurl Château des Vergers
FINANCIERE JPN FIXATIONS  Représentée par Madame Salomé BASSOULS	Cooptation le 19/04/2011  ratifiée le 30/09/2011	AGO sur comptes clos le 31/03/2019	Administrateur	Pas d'autre mandat.
Jean-Philippe DELMOTTE  53 ans	30/09/1999  28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2023  AGO sur comptes clos le 31/03/2023	Administrateur  Directeur général délégué	Administrateur – Financière JPN Fixations  Président du Conseil d'administration & DG – Financière JPN Fixations  Director – Prismaflex Iberica  Chairman - Prismaflex Inc (Canada)  Director – Prismaflex RSA  Director Prismaflex HKG Ltd  Gérant – SCI Dalesi
Emmanuel GUZMAN  51 ans	Cooptation le 15.04.2014  Cooptation ratifiée par AGOE du 29.09.2014	AGO sur comptes clos le 31/03/2023	Administrateur	Director – Prismaflex USA (jusqu'au 25 janvier 2018)  Administrateur – Prismaflex AB (jusqu'au 25 janvier 2018) Administrateur – Prismaflex Iberica (jusqu'au 25 janvier 2018) Director – Prismaflex RSA (jusqu'au 12 février 2018)  Directeur général – LGMH  Directeur général – Hôtel des Barolles (jusqu'au 29 mars 2018) Directeur général – SAS IMBA (jusqu'au 9 mars 2018)
Monsieur Wilfrid RAFFARD (*)  67 ans	29.09.2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2020	Administrateur  Indépendant (*)	Président Directeur Général – ComValue  Gérant SCI Paul RAFFARD

(\*) étant précisé que :

- Depuis la nouvelle édition du code de gouvernement d'entreprise Middlenext du 14 septembre 2016, il est recommandé aux sociétés cotées sur ALTERNEXT (devenu depuis EURONEXT GROWTH), comme celles dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, d'avoir au moins un administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration considère que Monsieur Wilfrid RAFFARD est un administrateur indépendant

Il est précisé :

- Qu'étant donné l'effectif du Groupe PRISMAFLEX, la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'est pas tenue de désigner des administrateurs représentant les salariés en application de l'article 9 de la loi n°20-204 du 4 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi codifié à l'article L.225-27- du Code de commerce ;
- Que ces dispositions relatives à la nomination d'administrateurs salariés ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT).

## **II.5 – Mission du Conseil d'administration**

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- Déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- Procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- Statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-40 du Code de Commerce,
- Mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales.

## **II.6 – Information des administrateurs**

La société s'est attachée à assurer le meilleur accès possible des administrateurs aux informations, agrégats et documents à l'effet de permettre à ces derniers d'assurer pleinement leur mission. En ce sens, elle a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, à une information pertinente, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité d'entreprise, aux commissaires aux comptes.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé :

- À l'effet de mieux préparer chaque séance du Conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- Les administrateurs et les représentants du comité d'entreprise au Conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du Conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- Les séances du Conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des informations portées à la connaissance des administrateurs en Conseil,
- Les états de synthèse qui ont été soumis au Conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps,
- Au cours des séances du Conseil d'administration, et toutes les fois que cela s'avérait pertinent, en complément des documents mis à disposition des administrateurs, des membres des comités et des commissaires aux comptes, des présentations synthétiques et illustrées, ont été faites en séance et commentées, ces présentations servant souvent, après adaptation, à la communication externe de la Société (réunion SFAF notamment),
- Le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du Conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du Conseil.

## **II.7 – Mesures prises ou à venir pour évaluer les performances du Conseil d'administration**

Eu égard au nombre et à l'importance des questions traitées en séance du conseil, la fréquence de ces réunions sur l'exercice en cours est maintenue (trois séances du Conseil ont eu lieu sur le premier trimestre de l'exercice en cours).

## **II.8 – Principes de rémunération des administrateurs – avantages**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010 a fixé à 21.200 € le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

Le Conseil d'administration du 15 avril 2014 a décidé, pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et les exercices suivants, de répartir comme suit les jetons de présence :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henry BASSOULS	7.600 €
FINANCIERE JPN FIXATIONS	-
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3.800 €
Emmanuel GUZMAN	3.800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6.000 €

## **II.9 – Direction Générale**

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes (Conseil d'administration du 30 septembre 2011) :

*(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le Directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, accomplir les actes suivants :*

- La création de filiale, de succursale et/ou de bureau ;
- La prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou groupements et la cession partielle ou totale de participations ;
- L'acquisition, l'aliénation d'immeubles et/ou la constitution de droits réels sur lesdits immeubles ;
- La prise ou mise en location d'immeubles supérieur à 50.000 € hors taxe annuel ;
- Toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 500.000 € hors taxes ;
- Sous réserve des cas requérant une autorisation préalable du Conseil d'administration, la constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles, ainsi que la constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers, à l'exception de celles afférentes aux financements des biens immobilisés dans le cadre des budgets annuels ;
- La signature de tout contrat de prêt ou autre mode de financement dont le montant est supérieur à 500.000 € annuels

Étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».

Hormis des délégations simultanées conférées par le Conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du Conseil d'administration de délégation particulière.

## **II.10 - Mandats – rémunérations perçues**

### **II.10.1 – Mandataires sociaux dirigeants**

#### **II.10.1.1 - Mandats**

**PIERRE-HENRY BASSOULS** – Président du Conseil d'administration – Directeur général de Prismaflex International

<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés</b>	<b>Société</b>
Administrateur– « Business developer » (depuis le 06.06.2012)	Financière JPN Fixations
Presidente	Prismaflex Iberica
Director & CEO	Prismaflex UK
President	Prismaflex AB (Sweden)
Director & CEO	Prismaflex USA, INC
Director	Prismaflex HKG Limited
Gérant	Eurl Château des Vergers

**JEAN-PHILIPPE DELMOTTE** - Administrateur et Directeur général délégué de Prismaflex International

<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés</b>	<b>Société</b>
Administrateur (depuis le 29.09.2009), Directeur Général (depuis le 04.01.2010), Président du CA (depuis le 05.06.12)	Financière JPN Fixations
Chairman	Prismaflex Inc (Canada)
Director (depuis le 26 janvier 2018)	Prismaflex RSA
Director	Prismaflex Iberica
Director depuis le 19 avril 2017	Prismaflex HKG Limited
Gérant	SCI Dalesi



## **II.10.1.2 – Rémunérations - présentation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Même si ces informations ne sont plus obligatoires depuis le transfert de la société sur EURONEXT GROWTH, dans un souci de transparence nous détaillons ci-après les éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société.

<b>Eléments de la rémunération</b>	<b>Monsieur Pierre-Henry BASSOULS</b> Président du Conseil d'administration et Directeur général	<b>Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE</b> Directeur général délégué
Rémunération fixe brute annuelle	PRISMAFLEX : 45.293  FINANCIERE JPN FIXATIONS : 110.293 € (contrat de travail de « Business Developer »)  PRISMAFLEX UK et PRISMAFLEX IBERICA : 165.670 € au total (avantages en nature inclus)	PRISMAFLEX : 25.464 €  FINANCIERE JPN FIXATIONS : 173.736 € (Mandat de Président du CA et DG)
Rémunération variable annuelle brute	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable annuelle différée brute	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable pluriannuelle brute	PRISMAFLEX : Aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération exceptionnelle	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Indemnité diverses (non concurrence, cessation de fonction, prise de fonction...)	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Régime de retraite supplémentaire	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Jetons de présence	PRISMAFLEX : aucun  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun	PRISMAFLEX : aucun  FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun
Avantages de toute nature	PRISMAFLEX : 2.694 €  FINANCIERE JPN FIXATIONS : 2.694 € (contrat de travail)	PRISMAFLEX : 6.372 €  FINANCIERE JPN FIXATIONS : 13.148 €

### **II.10.2 – Mandataires sociaux non dirigeants**

#### **FINANCIERE JPN FIXATIONS – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL**

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, nommée, administrateur le 19 avril 2011, n'a perçu, au titre de son mandat d'administrateur, aucun jeton de présence au titre de l'exercice écoulé.

Madame Natalie BASSOULS, a représenté la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, en qualité de représentant permanent aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL jusqu'à son décès le 16 janvier 2018.

Madame Natalie BASSOULS, comme précisé ci-dessus, a été remplacée dans cette fonction de représentant permanent de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL par Madame Salomé BASSOULS.

Il est rappelé que Madame Natalie BASSOULS était, par ailleurs, administratrice de FINANCIERE JPN FIXATIONS et titulaire d'un contrat de travail avec la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

Madame Salomé BASSOULS a également succédé à Madame Natalie BASSOULS en qualité d'administrateur de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS. Elle n'est, en revanche, titulaire d'aucun contrat de travail.

#### WILFRID RAFFARD – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu 6.000 € de jetons de présence versés respectivement en Mars 2018 au titre de son mandat d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

<b>Autres mandats et fonctions exercés</b>	<b>Société</b>
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle. Il assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions réglementées.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

#### EMMANUEL GUZMAN - ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Emmanuel GUZMAN, administrateur de la société depuis le 2 mai 2014, n'a reçu aucun de jeton de présence au titre de son mandat d'administrateur pour l'exercices clos le 31 mars 2018. Durant l'exercice écoulé, il a perçu également sa rémunération et un avantage en nature au titre de son contrat de travail au sein de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS et ce, jusqu'à sa démission de ses fonctions salariées de Directeur financier ayant pris effet le 28 février 2018.

Depuis cette date, Monsieur Emmanuel GUZMAN est remplacé dans ses fonctions par Madame Florence THEROND et Monsieur Luc CORMORECHE.

Monsieur Emmanuel GUZMAN demeure administrateur de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Monsieur Emmanuel GUZMAN</b>	<b>Société</b>
Director (jusqu'au 25 janvier 2018)	Prismaflex USA, INC
Administrateur (jusqu'au 25 janvier 2018)	Prismaflex AB (Sweden)
Administrateur (jusqu'au 25 janvier 2018)	Prismaflex Iberica
Director (jusqu'au 12 février 2018)	Prismaflex RSA
Prismaflex HKG Limited jusqu'au 19 avril 2017	Director
Directeur Général	LGMH
Directeur Général (jusqu'au 29 mars 2018)	SAS Hôtel des Barolles
Mandat de directeur Général (jusqu'au 9 mars 2018)	SAS Imba

Les sociétés LGMH, SAS Hôtel des Barolles & Imba n'ont pas de rapport avec l'activité de Prismaflex International.

M. GUZMAN a exercé, en décembre 2017, les 2.893 options de souscription d'actions dont il était bénéficiaire et qu'il pouvait exercer depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2019. Cet exercice de stock-options a été constaté lors de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2018.

M. GUZMAN est rentré chez Prismaflex International, en tant que directeur Financier, le 25 février 2008.

Son contrat de travail et ses droits associés ont été transférés sur la société Financière JPN Fixations le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Il a démissionné de ses fonctions salariées avec effet le 28 février 2018.

Sa rémunération annuelle brute avantage en nature, salaire variable et jetons de présence inclus s'élève à 149 281 €. Elle n'intègre aucun jeton de présence au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

## **II. 11 – Délégations de l'assemblée générale en cours de validité à ce jour**

<b>ASSEMBLEE</b>	<b>DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL</b>	<b>EXPIRATION</b>
29.09.2017 (11 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) – Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2019
29.09.2017 (12 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par des offres au public, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription) - Plafond global : 1.500.000 € en actions et 5.000.000 € en obligations ou autres valeurs	28.11.2019
29.09.2017 (13 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières - Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2019
29.09.2017 (16 <sup>ème</sup> résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28.11.2019
29.09.2017 (14 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	28.11.2019
29.09.2017 (15 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un PEE (article L.225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce)	28.11.2019
29.09.2017 (9 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites	28.11.2020
29.09.2017 (10 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions	28.11.2020

Au cours de l'exercice écoulé, seule la délégation de compétence a été mise en œuvre pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières accordée au Conseil d'administration a été mise en œuvre lors de l'exercice clos le 31 mars 2018 lors de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018.

## **II.12 - Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société**

La Société respecte et veille au respect, en fonction des informations dont elle dispose, de la réglementation (issue du Code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF et de ses recommandations) applicable aux sociétés cotées sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT) et notamment relative :

- Aux obligations de déclaration et de publicité pour les dirigeants et personnes assimilées en cas de certaines opérations sur titres ;
- À la diffusion de toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours ;
- Aux obligations de toute personne détenant une information privilégiée.

## **II.13 – Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches**

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement MAR n°596/2014 du 16 avril 2014 entré en vigueur le 3 juillet 2016, nous vous informons que la société a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 des informations suivantes relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

- Au 31 mars 2018, Monsieur Emmanuel Guzman a cédé 2 893 titres de la société pour un montant de 53 188 € ;
- Aucune autre valeur supérieure à 20.000 € n'a été déclarée par d'autres dirigeants ou personnes assimilées.

## **II.14 – Conventions réglementées**

L'AMF, dans sa recommandation n°2012-05 (propositions n°23 et 33), propose de présenter dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle :

- Les conventions réglementées conclues par une filiale concernant, directement ou indirectement, un gérant, un dirigeant et/ou administrateur de la société cotée ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la société ;
- Les nouvelles conventions soumises à autorisation.

Cependant, en application de la position de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF, et dans la mesure où le présent rapport est intégré au rapport annuel, publié sur le site internet de la société et transmis à l'AMF, qui contient le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, il a été considéré souhaitable de se référer directement au rapport des commissaires aux comptes.

## **II.15 - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir au vote à distance par voie électronique qui aurait supposé une modification statutaire.

## **II.16 Contrats de prêts inter-entreprises en cours consentis (article L. 511-6 3-bis du Code monétaire et financier)**

La Société n'a consenti sur l'exercice clos le 31 mars 2018 aucun prêt entrant dans le cadre de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

A ce titre, aucune communication au commissaire aux comptes n'est requise (article R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier).

# **III - GESTION DES RISQUES**

La société est cotée depuis le 12 décembre 2014 sur Alternext PARIS -désormais EURONEXT GROWTH- (la société était auparavant cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris).

Comme l'année précédente, elle n'est plus tenue, depuis cette date, de publier pour elle et ses filiales un rapport en matières sociale et environnementale.

Toutefois, la société a décidé, dans le rapport du Conseil d'administration, de fournir une information enrichie, en matières sociale et environnementale, sur la principale société de production située en France qui représente 51% des ventes externes et 50% des effectifs du groupe.

## **III.1 Informations sociales**

Le nombre de collaborateurs de la société Prismaflex International au 31/03/18 est de 164 personnes (dont 2 congés parentaux à temps partiel) contre 152 au titre de l'exercice précédent.

- Femmes : 35% - moyenne d'âge : 44 ans
- Hommes : 65% - moyenne d'âge : 41 ans

Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 15 embauches en CDD, aucune embauche en CDI, 11 personnes ont quitté l'entreprise dont 8 fin de CDD, 1 départ en retraite, 1 démissions.

Le temps partiel est favorisé et représente plus de 8% de l'effectif. La société emploie 5 travailleurs handicapés contre 7 au titre de l'exercice précédent.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. L'intérim représente une charge (en production) de 1 441 K€ au 31 mars 2018 contre 1 400 K€ lors de l'exercice précédent. Le recours aux heures supplémentaires est dû à un surcroît temporaire de l'activité, il est dans ce cas, principalement fait appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Le montant de la sous-traitance de production hors installation s'élève à 631 K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié à l'activité de confection, d'assemblage de toiles pour les activités décoration et impression.

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- ANALYSE DES DIFFICULTES EVENTUELLES DE RECRUTEMENT : Des difficultés de recrutement sur certains profils et en raison de la situation géographique de l'entreprise, à l'extérieur de Lyon, sont rencontrées.
- ANALYSE DES LICENCIEMENTS : Non concerné.
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DUREE DE CELUI-CI POUR LES TEMPS PLEIN ET LES SALARIES A TEMPS PARTIEL : L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
  - Horaires hebdomadaires du personnel non cadre : 35h, 37h50 avec 14,5 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
  - Le personnel cadre, au forfait annuel de 216 jours bénéficie de 10 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
  - Le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS : Les absences sont principalement liées à des arrêts maladie notamment de longue durée.
- LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION : Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société demeure très attentive à ce que le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes soit bien traduit dans les faits et soit bien une réalité, en offrant une chance égale en matière d'emploi et de rémunération, dans le respect des lois, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'origine, de religion, de nationalité, d'appartenance syndicale ou politique, d'âge ou de handicap.  
La société a signé un accord d'intéressement qui couvre les exercices 2016 à 2019.
- LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS : La société est dotée d'une délégation unique (DP/CE), d'un CHSCT et d'un délégué syndical. Les relations sociales au sein de la société sont fondées sur le respect et le dialogue. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, des réunions de négociation ont eu lieu chaque année au sein de la société afin de favoriser un climat social de qualité, propice à l'efficacité individuelle, collective et au développement de l'entreprise.
- LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :
  - La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets prioritaires. Les actions qui permettent de garantir le respect des obligations réglementaires en la matière sont conduites et suivies par site. Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.
  - La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. Le nombre d'accidents du travail est stable par rapport à l'exercice précédent.
  - Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites au maniement des extincteurs, ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.
- LA FORMATION :
  - La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
  - Depuis plusieurs années, la société investit dans la formation de ses collaborateurs et, chaque année, va au-delà de son obligation légale. L'effort de formation n'intègre pas les formations « métier » dispensées directement sur le poste de travail.
- LES ŒUVRES SOCIALES AINSI QUE LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITES : La société satisfait totalement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. La société assure un suivi des collaborateurs handicapés par des mesures de prévention avec analyse de postes.  
La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et parfois pour de la sous-traitance.

## **III.2 Informations environnementales**

Prismaflex International est engagé en faveur de l'Environnement sur ces activités d'impression numérique et panneaux digitaux. Ainsi, notamment les sites de Crawley (UK) et de La Bourrie (France) sont certifiés ISO14001, depuis respectivement 2008 et 2011.

Prismaflex International continue à axer ses efforts sur :

- Le respect de la réglementation en vigueur sur l'environnement ainsi que toutes autres exigences environnementales souscrites par Prismaflex (exigences clients par exemple) ;
- La réduction des dégagements de Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air ;
- La maîtrise de la gestion des énergies et des déchets ;
- La prévention des pollutions et la maîtrise des risques ;
- La réduction des émissions d'ondes électromagnétiques de nos panneaux LED.

### **III.2.1 Politique générale en matière environnementale :**

*« — l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement »*

Un responsable Environnement est chargé de gérer le système de management environnemental mis en place en France.

*« — les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement »*

Une sensibilisation à la certification ISO14001 est réalisée de façon périodique, et la définition de notre Politique Environnementale est présentée dans le livret d'accueil. La définition des bonnes pratiques environnementales est présentée lors des formations terrain (formation à la sécurité et à l'environnement) et les salariés reçoivent une sensibilisation en matière d'Environnement.

*« — Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions »*

Sur le site français d'impression numérique, les machines d'impression à encre UV émettent peu de COV (Composés Organiques Volatils), comparativement aux imprimantes solvant. L'introduction des machines à encre UV dans nos ateliers permet de limiter l'impact environnemental de notre activité sur l'air. Sur l'exercice 2017-2018, la consommation d'encre UV a atteint 69,9% du volume global d'encre consommé.

De plus, afin de mieux connaître les impacts de ses produits sur l'Environnement, Prismaflex International réalise des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sur ces supports imprimés.

### **III.2.2 Pollution et gestion des déchets :**

*« — les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement »*

- **GESTION DE L'AIR** : Pour limiter les rejets dans l'air, Prismaflex International migre progressivement son parc machines français vers l'impression UV et l'impression sublimation. Le site de la Bourrie étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de rejets de COV dans l'atmosphère sont réalisées périodiquement. Par ailleurs, la société a acquis 2 imprimantes latex, dont les encres aqueuses, certifiées UL Ecologo et Greenguard, ne dégagent ni émanations toxiques ni polluants atmosphériques. Les dernières mesures en novembre 2016 ont confirmé la conformité de l'installation.
- **GESTION DE L'EAU** : Les process utilisés pour l'impression numérique et la fabrication de panneaux publicitaires ne consomment pas d'eau. Un suivi mensuel des consommations a toutefois été mis en place.
- **GESTION DES SOLS** : Les produits chimiques sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires équipées de bacs de rétention. Dans les ateliers, des produits absorbants sont mis à disposition des salariés, en cas de déversement accidentel.
- **NUISANCE SONORES** : Malgré notre conformité en émissions des nuisances sonores (dB), nous sommes hors des Tolérances en émergences. Des silencieux sont en cours d'installation.

*« — les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets »*

Les enlèvements des déchets industriels banals et des déchets dangereux sont réalisés par des prestataires agréés, conformément à la réglementation française.

Sur le site d'impression numérique, les filières de revalorisation des chutes de matières plastiques restent toutefois difficiles à trouver.

« — la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité »

L'implantation des sites de production français étant en milieu rural, un effort particulier a été mené pour réaménager l'extérieur des sites et limiter l'impact visuel de sites industriels, sur la commune de Haute-Rivoire.

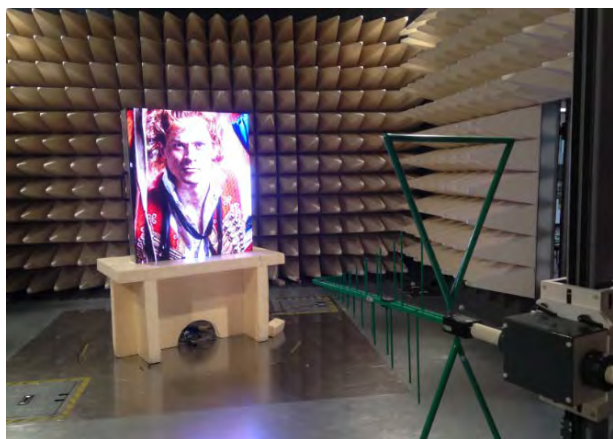
### **Travaux spécifiques sur les panneaux LED**

Cette année a été marquée par l'introduction de la nouvelle gamme de panneaux LED : Le concept de structure mécanique C14 a été concrétisé, pour accueillir les nouveaux modules LED de dimension plus importante et standardisée. Le sous-ensemble cabinet disparaît, au profit d'une grille modulaire adaptable à différentes surfaces de panneaux. Les modules LED deviennent étanches et leur temps de montage/démontage est fortement amélioré.

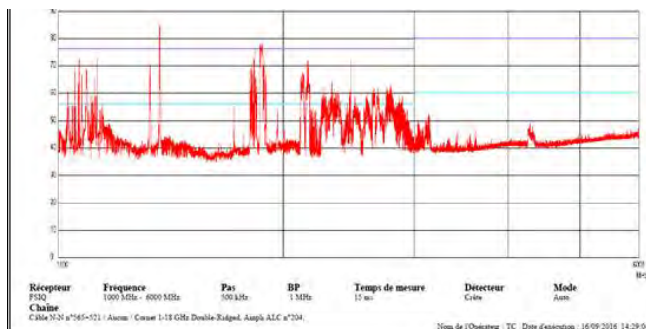
Cet effort permet à Prismaflex de rationaliser sa production et d'offrir à ses clients des solutions encore plus modulaires et évolutives.

Les efforts concernant la compatibilité électromagnétique se poursuivent, avec la certification remarquable d'un panneau complet d'une surface de 21m<sup>2</sup> comportant près de 600 000 LED !

Essai en cage anechoïque



Exemple Mesures d'investigations CEM sur panneau P6



### **III.2.3 Utilisation durable des ressources :**

« — la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales »

En France, les process d'impression et de fabrication de panneaux publicitaires n'utilisent pas d'eau. La consommation des sites se limite à des rejets domestiques.

« — la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation »

Afin de réduire la consommation de matières premières, un suivi informatisé des rebuts de production a été mis en place sur le site français de la Bourrie.

« — la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »

Le site français de La Bourrie représente 77% de la consommation électrique des sites français. L'acquisition de nouvelles machines d'impression a permis de réduire le coût énergétique pour imprimer 1m<sup>2</sup>. Sur l'exercice 2017-2018, la consommation électrique a été de 0,62 KWH pour produire 1m<sup>2</sup>.

En 10 ans, la consommation électrique moyenne pour produire 1m<sup>2</sup> a été réduite de 22%.

« — L'utilisation des sols »

Les ateliers de production français sont construits sur des dalles bétons et entourés de zones enrobées.

### **III.2.4 Changement climatique :**

« — les rejets de gaz à effet de serre »

L'étanchéité des climatiseurs des sites français est vérifiée périodiquement, conformément à la réglementation française.



### III.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

#### III.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

« — en matière d'emploi et de développement régional »

En France, la société Prismaflex est localisée en territoire rural. Elle entretient des relations régulières avec les acteurs publics et privés locaux (communauté de communes, Simoly, mairies, entreprises régionales...). En matière de formation, recrutement ou recherche d'emploi, la société a développé des relations suivies avec les acteurs locaux en matière d'intérim, de formation professionnelle et/ou scolaire. Elle joue un rôle important notamment en matière d'accueil de stagiaires (découverte pour les 3èmes, collégiens ou lycéens et stages professionnels). Sur 2018, le nombre de stagiaires a été de 12 environ.

« — sur les populations riveraines ou locales »

**33%** des salariés de l'entreprise habitent dans le canton de Saint Laurent de Chamousset.

La société participe aux manifestations suivantes :

- Forum de l'Emploi avec POLE EMPLOI ;
- Forum « Emploi » des universités ;

#### III.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement...

« — les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations »

Des demandeurs d'emploi ont été intégrés en stage « EMT » (Evaluation en Milieu de Travail) par le biais d'associations d'accompagnement socio-professionnel ; La société assure des relations récurrentes avec certains établissements d'enseignement locaux et a une politique dynamique d'accueil de stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation).

**CAT de Meys** : Depuis plus de 10 ans, la société Prismaflex International entretient une relation de soutien et d'aide à l'insertion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son partenariat avec le CAT de la commune de Meys, situé à une dizaine de kilomètres. Ce partenariat traite d'opérations de sous-traitance, mais aussi de tâches d'entretien tels les espaces verts.

« — les actions de partenariat ou de mécénat »

#### PARTENARIATS SPORTIFS



Prismaflex International a renouvelé son contrat de partenariat avec le club de l'ASVEL pour toute la saison de basket 2017 - 2018. Elle fournit des éléments de communication (impression) en échange de places VIP pour assister aux matchs de la saison en cours. Environ 60 clients ou prospects ont pu ainsi bénéficier de ce partenariat.

Prismaflex a aussi renouvelé son partenariat avec le Festival local LYLY (Lyrique en Lyonnais) pour lequel le Groupe imprime depuis quelques années banderoles publicitaires et décors d'opéra en échange d'entrées gratuites pour assister aux représentations.



Prismaflex International, implanté sur le canton de Saint Laurent de Chamousset, participe à la vie locale notamment en mettant à disposition ses panneaux LED pour l'animation et la diffusion d'annonces lors d'évènements locaux. Dernièrement, la finale de la coupe du monde de foot en juillet 2018 a été diffusée sur un panneau LED du Groupe, prêté à la mairie de Saint Laurent de Chamousset pour l'occasion.



Des journées portes ouvertes sont également organisées en partenariat avec la communauté de communes du Chamousset et permettent de faire découvrir notre outil industriel aux habitants du canton.

### **III.3.3 Sous-traitance et fournisseurs :**

« — la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

Les sites de Crawley (UK) et La Bourrie (France) sont certifiés ISO 14001. La société tend à décliner les enjeux environnementaux dans sa stratégie et politique d'achat. Une recherche de sous-traitants est presque toujours réalisée localement et plus particulièrement dans le canton pour répondre au double enjeu du maintien de l'emploi régional et de la diminution d'émissions de CO2 inhérents au transport routier.



« — L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale »

Prismaflex International continue son programme d'audits de type « Social et Environnemental » auprès de certains fournisseurs significatifs, hors d'Europe.

L'objectif est notamment de vérifier que les réglementations sont appliquées tant sur la gestion des risques environnementaux que sur les conditions de travail chez ces fournisseurs et notamment le travail des enfants.

### **III.3.4 Loyauté des pratiques :**

« — les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs »

L'ensemble des produits de Prismaflex International sont conformes aux réglementations françaises et européennes, tant sur la composition chimique que sur les conditions d'utilisation. Nous réalisons une veille documentaire, ainsi que des tests en laboratoire pour garantir la conformité de nos produits aux réglementations en vigueur.

## **III.4. Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

### **III.4.1 Risques liés au prix de matières premières et à l'énergie**

Le risque lié au prix des matières premières et de l'énergie (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en effet étroitement liés au cours du pétrole) est l'un des facteurs de risques affectant le Groupe surtout sur ses activités Impression et décoration intérieure.

Il en va de même pour les matières participant à la fabrication de l'activité « Hardware » et notamment l'évolution du prix de l'acier, de l'aluminium et des composants liés à l'activité LED.

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent généralement pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande et ou parfois du contrat. Certains contrats longs terme intègrent cependant une clause de variation spécifique en cas de variation à la hausse ou à la baisse desdites matières premières.

En termes de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et ou de contrats spots, la Société ne peut mettre en place de politique de couverture. Une part significative de ses achats est réalisée aujourd'hui en Asie.

La société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact des variations de prix sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives et/ou de contrats annuels fixes ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte pour améliorer le rapport qualité – prix des produits commercialisés. En ce qui concerne l'activité LED elle est dépendante de la capacité de sa filiale chinoise à négocier les prix sur son marché local et est corrélé à l'évolution du dollar américain.

### **III.4.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel**

La position concurrentielle du groupe est très variable selon l'activité et même le type de produit.

Le Groupe estime disposer d'un positionnement reconnu en matière d'innovation et de savoir-faire sur ses différents métiers. Il est cependant confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix sur l'ensemble de ses activités (variable selon les pays).

L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence notamment chinoise s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

### ***III.4.3 Risques liés aux évolutions technologiques***

Le marché de l'affichage, sur lequel le Groupe intervient, est en forte évolution notamment avec l'arrivée des panneaux digitaux. Il connaît une évolution technologique rapide et constante et peut voir apparaître de nouveaux produits plus performants ou moins chers. Le groupe procède à une veille technologique permanente au travers de salons, de revues professionnelles et contacts clients dans les pays où elle est présente. L'activité LED est marquée par la forte présence d'acteurs chinois souvent cotés sur la bourse de Shenzhen.

Le marché de l'impression est un marché concurrencé, atomisé et très sensible au prix.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment sur l'activité LED, ou ne parvenait à anticiper les évolutions de marché et/ou à développer des produits nouveaux et/ou à les introduire à temps sur le marché, son offre commerciale pourrait être moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. Il en va de même pour ses fournisseurs clefs.

### ***III.4.4 Risques liés à l'environnement économique dans lequel évolue la société***

Dans un contexte économique incertain en France ainsi que dans certains pays où le Groupe commercialise ses produits (par le biais d'une filiale ou au travers de ses efforts commerciaux), Prismaflex pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects, clients et fournisseurs (exemple de la Russie, de la Chine, Brexit en Angleterre...). La diversité de ses marchés et des pays dans lesquels elle travaille crée une protection qui limite partiellement la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou fournisseurs stratégiques.

En outre, cet environnement économique et le lien avec le marché de la communication pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités la société essaye de disposer d'une offre globale, économique et modulaire.

## **III.5 Risques de marché**

### ***III.5.1 Risques liés à l'activité et politique financière***

#### **RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :**

Le Groupe génère des flux opérationnels qui doivent lui permettre de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels.

Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas particuliers. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son Besoin en Fonds de Roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie au 31 mars 2018 adossées aux postes clients principalement en France et Espagne. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, une activité en pleine évolution, rendent plus incertains l'accès au financement notamment pour le financement de la R&D et du BFR.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

Au 31 mars 2018, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 4,60 M€ dont :

- 3,81 M€ de crédits moyen terme en France souscrits soit auprès de banques françaises, soit auprès de BPI.
- 0,44 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne,
- 3,40 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 5,10 M€ de trésorerie nette positive, incluant notamment la cession des titres auto-détenus intervenue sur l'exercice pour 1,24 M€ et l'augmentation de capital de février 2018 pour 1,80 M€.

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Elle dispose également de concours bancaires notamment en Espagne et Suède, adaptés au niveau d'activités de ces filiales.

#### RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Les principaux emprunts du Groupe sont principalement à taux variables. Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a plus mis d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

#### **III.5.2 Risque de change**

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2018, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 74% des ventes externes du Groupe contre 70% au titre de l'exercice précédent.

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Ces opérations portent essentiellement sur l'USD.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année l'Afrique du sud et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme la SEK, le ZAR, l'USD ou le GBP ont eu une incidence sur les comptes de la société en fonction de leur variation contre l'Euro.

#### **III.5.3 Risque de crédit**

Le Groupe essaye d'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€ (filiale principale française). Elle favorise une politique similaire dans ses autres filiales mais reste limitée par le personnel administratif et les choix de certains de ses dirigeants.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables peut être identifiée. Via la société française (51% des ventes), pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

L'exposition liée à certains clients significatifs (activité LED, appels d'offre activité Hardware) est une caractéristique de l'activité.

### **III.6 Risques liés à l'activité**

#### **III.6.1 Risque liés à la qualité des produits**

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Le Groupe est amené à prendre en charge au cas le cas, dans le cadre de ses délais de garantie certaines réparations. Le démarrage de son activité LED a augmenté son besoin de prise en charge de garantie. Il essaye de livrer des produits de qualité. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives et notamment pour les activités nouvelles et technologiques. Afin de limiter l'impact de ce risque sur ses activités la Société essaye d'intervenir rapidement, de remplacer les produits défectueux et de limiter la portée de ses garanties (mais cela n'est pas toujours possible).

### ***III.6.2 Risque liés à la gestion du BFR et sa saisonnalité***

Certaines activités du Groupe, comme l'activité « Hardware », sont soumises à une saisonnalité qui peut dépendre des décisions d'investissement prises annuellement par ses clients et/ou des décisions de stockage ou déstockage. Il en résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les périodes de pic ainsi que les contraintes financières liées à un Besoin en Fonds de Roulement plus ou moins marqué selon ces décisions.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux ces fluctuations et, d'autre part, de les atténuer. Sur l'activité impression cela impose une surcapacité pour faire face à des demandes de plus en plus courtes.

Par ailleurs le Groupe, en fonction des pays où il commercialise, peut devoir faire face à des contraintes de BFR variables.

### ***III.6.3 Risque liés à la dépréciation des stocks***

Des provisions sont éventuellement constituées. L'activité « Hardware », par la garantie qu'elle propose aux clients, requiert une disposition de nombreuses pièces détachées.

L'obsolescence sur les produits analogiques étant relativement faible, sauf sur les nouveaux produits technologiques, cette activité requiert un niveau de stock élevé que le Groupe essaye cependant d'optimiser.

L'obsolescence rapide des produits LED est un des paramètres de cette activité. A ce jour le groupe a été peu impacté.

Le Groupe est peu exposé au risque de

- Péremption (encres principalement), mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché,
- Obsolescence technique et technologique des produits électroniques utilisés dans la fabrication de ses panneaux.

### ***III.6.4 Risques liés à la réglementation et son évolution***

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe.

## IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### IV.1 - Actionnariat de la Société

Au 31 mars 2018, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote <sup>(3)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations <sup>(1)</sup>	350 867	26,67%	701 734	35,25%
CM-CIC Investissement SCR	170 382	12,95%	340 764	17,12%
Benedetta Villa	62 816	4,77%	125 632	6,31%
Fabrizia Villa	62 816	4,77%	125 632	6,31%
Auto-contrôle	4 945	0,38%		
Autres actionnaires & Public <sup>(2)</sup>	663 772	50,45%	697 214	35,02%
<b>Total</b>	<b>1 315 598</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 809 299</b>	<b>100,00 %</b>

*(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henry BASSOULS, la succession de Natalie BASSOULS et Jean-Philippe DELMOTTE).*

*(2) A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.*

*(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.*

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Par ailleurs, au 31 mars 2018, les titres donnants ou susceptibles de donner accès au capital social comprennent 4.326 options de souscription d'actions attribuées à des salariés de la société et du Groupe et exerçables entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019.

4.335 options de souscription d'actions ont été exercées par des salariés du groupe durant l'exercice

Les actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées à 2 mandataires sociaux, sous conditions de performances ont été annulées.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

### PACTE D'ACTIONNAIRES

La société Financière JPN Fixations, Mesdemoiselles Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS (sa succession), Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Messieurs Steven GALLOW, et Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2018, 497 961 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 37,85% du capital et 50,02% des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires.

Nous vous signalons, même si la communication du pacte d'actionnaires n'est pas applicable sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT), que :

- Un pacte d'actionnaires a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et l'avenant d'élargissement de ce pacte à Messieurs Steven GALLOW, Timothy QUINN et Mikael GALLOW a également été enregistré par l'AMF, le 21 novembre 2000 ;
- Cet engagement a pris fin le 2 mars 2004. L'action de concert n'a pas été dénoncée.

### ACTIONNARIAT SALARIE

Compte tenu de la cotation de la société sur EURONEXT GROWTH, la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

A titre indicatif, il est précisé que :

- S'agissant des options de souscription d'actions résiduelles consenties le 30 septembre 2011 à des cadres salariés du groupe, la période d'exercice de ces 4.326 options de souscription d'actions, représentant environ 0,3% du capital de la société, a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour se terminer le 30 septembre 2019 ;



## **IV.2 – Acquisition et cession d’actions propres**

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l’Ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d’actions.

<b>Période de référence : du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018</b>		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées dans le cadre du contrat de liquidité	16 513	19,36
Actions vendues dans le cadre du contrat de liquidité	16 011	19,34
Montant des frais de négociation	N/A	
Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	59 000	21,04
Montant des frais de négociation	N/S	

<b>SOLDES</b>	Nombre	Valeur (cours de clôture) 17,1€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l’exercice dans le cadre du contrat de liquidité	1 657	28 335€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l’exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO et à l’effet, dans la limite de 5% du capital social, de conserver ces actions et de les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe (pratique visée par l’AMF)	3 288	56 225€

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- Dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l’AMF
- Le 11 mai 2017, après consultation des autorités de marché, un mandat de vente de 59.000 titres a été donné par la société à un PSI, la société ODDO & Cie, se terminant le 30 septembre 2017. L’ensemble des titres ont été cédés entre le 11 mai 2017 et le 31 juin 2017. Le cours moyen de cession s’établit à 19,985 euros par action représentant un montant total de 1 179 105 euros, soit 4,9% du capital. Le montant net de frais de la cession s’inscrit à 1 174 K€ et sera consacré au développement de notre nouvelle unité de production dénommée PrismaTronic China, basée à Shenzhen, Chine.

L’assemblée générale mixte du 29 septembre 2017 a reconduit le programme de rachat d’actions qui expirera le 29 mars 2019.

L’ensemble de ces opérations sont détaillées sur notre site

<http://www.prismaflex.com/finance-fr/finance-fr.htm>

Il est précisé que depuis la loi WARSMAN du 22 mars 2012 ayant modifié l’article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés cotées sur ALTERNEXT (devenu depuis EURONEXT GROWTH) bénéficient désormais, en matière de programme de rachat d’actions, exactement du même régime que celui applicable aux sociétés cotées sur EURONEXT. La loi n° 2015-990, 6 août 2015 est venue aménager des règles d’acquisition et de conservation des actions gratuites.

## **IV.3 – Evènements post-clôture**

**Acquisition d’Anthem Displays, LLC** : En date du 13 avril 2018, le Groupe et la société américaine Anthem Displays, LLC, ont finalisé la création d’une nouvelle structure, à laquelle Anthem Displays, LLC, et Prismaflex USA ont apporté leur bilan. La nouvelle structure prend le nom d’Anthem Displays, LLC, l’entité anciennement dénommée ainsi étant rebaptisée AD Membership, LLC. Cette nouvelle structure, Anthem Displays, LLC, enregistrée en Caroline du Nord, est détenue à 50% par Prismaflex International et sa filiale Prismaflex USA, les 50% restant étant détenus par AD Membership, LLC. Suite à ce rapprochement, les comptes d’Anthem Displays seront consolidés par Prismaflex International.

Création d’une unité de production en Chine : courant juin 2018, le Groupe a créé PrismaTronic China à Shenzhen dont il détient 60% du capital. En parallèle, le Groupe cède sa participation dans Prisma China, structure de production de modules LED dont il détenait 34%. Le débouclage de cette opération Prisma China n’a pas d’impact sur le résultat.



## V - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

### **V.1 - Résolutions à caractère ordinaire**

**SOUS UNE PREMIERE RESOLUTION**, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;

**SOUS UNE DEUXIEME RESOLUTION**, à approuver, de même, les comptes consolidés ;

**SOUS UNE TROISIEME RESOLUTION**, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

**SOUS UNE QUATRIEME RESOLUTION**, à affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018	2.456.321 euros
Diminué de la dotation à la réserve légale (afin de la doter à plein)	25.643 euros
Diminué du report à nouveau débiteur de	1.336.953 euros
Soit un bénéfice distribuable de	<u>1.093.725 euros</u>

serait affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui serait ainsi porté de (1.336.953) euros à 1.093.953 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des 3 exercices précédents.

**SOUS UNE CINQUIEME RESOLUTION**, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse ou autrement des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la société en vue de procéder :

1. À des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. À la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
3. À des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
4. À l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
5. À l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
6. À la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 45 €.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10% de la différence entre le nombre d'actions achetées et le nombre d'actions vendues, et ce pour un montant maximal théorique de 5.920.155 €.

## **V.2 – Résolutions à caractère EXTRAORDINAIRE :**

**SOUS LA SIXIEME RESOLUTION**, notamment à titre de complément de la cinquième résolution ci-dessus, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'administration



**PRISMAFLEX®**  
INTERNATIONAL

PANNEAUX LED  
MOBILIER URBAIN & AFFICHAGE  
POINT DE VENTE & IMPRESSION

## TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

<b>DATE D'ARRETE</b> <b>Durée de l'exercice</b>	<b>31/03/2014</b> <b>12 mois</b>	<b>31/03/2015</b> <b>12 mois</b>	<b>31/03/2016</b> <b>12 mois</b>	<b>31/03/2017</b> <b>12 mois</b>	<b>31/03/2018</b> <b>12 mois</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>	€	€	€	€	€
Capital social	2 374 758	2 374 758	2 374 758	2 392 526	2 631 196
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 187 379	1 187 379	1 187 379	1 196 263	1 315 598
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires HT	37 731 581	30 109 888	31 915 802	30 791 410	36 556 220
Résultat avant impôt, participation dot.amortissements et provisions	2 629 414	-1 938 380	712 703	-14 134	4 005 768
Impôt sur les bénéfices	42 186	-77 939	-131 972	-244 330	-29 836
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	512 703	854 349	579 785	1 183 718	1 579 283
Résultat net	2 074 524	-2 714 790	264 890	-953 522	2 456 321
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements- provisions	2,18	-1,57	0,71	0,19	3,07
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	1,75	-2,29	0,22	-0,80	1,87
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen	152	148	154	159	160
Masse salariale	5 210 827	5 484 879	5 329 919	5 379 686	5 227 161
Somme versées en avantage sociaux	1 870 525	2 038 714	1 985 375	1 916 974	1 814 837